



Arsia
asbl

SANITEL BOVIN - CINEY

Allée des Artisans, 2 - 5590 CINEY
Tel : 083 23 05 15 (option 3-1-1)
E-mail : sanitel.bovin@arsia.be

SANITEL BOVIN - ROCHERATH

Krinkelt, Vierschillingweg, 13 - 4761 Rocherath
Tel : 080 64 04 44
E-mail : sanitel.rocherath@arsia.be

LIENS UTILES

Si vous désirez en savoir plus :

- www.arsia.be
- www.arsia.be/documents
- www.arsia.be/nos-services-a-levage/arsia
- www.arsia.be/la-sante-des-bovins



N'OUBLIEZ PAS!

Tout bovin doit être identifié avec une paire de marques auriculaires agréées et enregistré dans Sanitel (Base de données de l'AFSCA) **au plus tard dans les 7 jours calendrier** qui suivent sa naissance.

Tout mouvement (naissance, entrée, sortie, décès) doit être notifié **dans les 7 jours calendrier**.

www.arsia.be

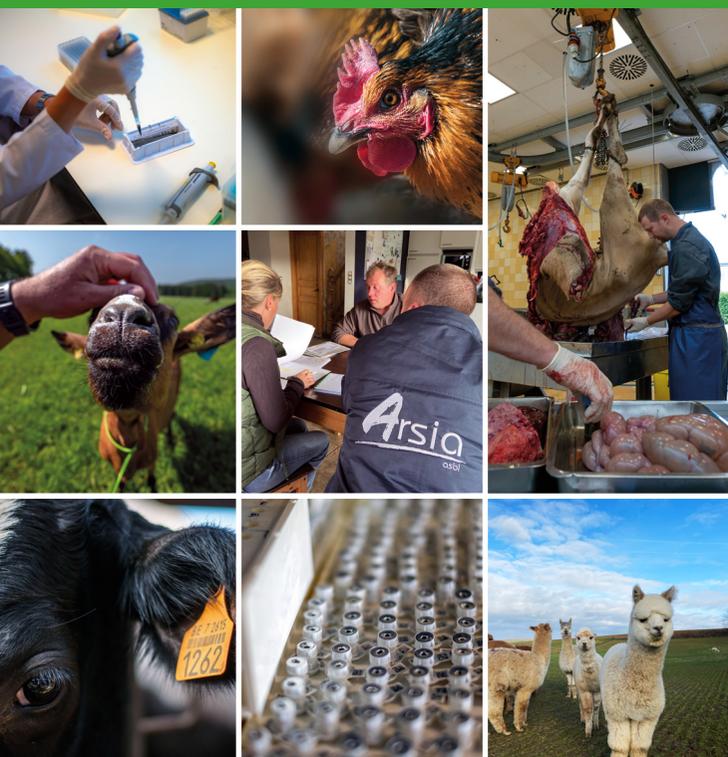
Arsia
asbl

POINT DE DÉPART POUR LES
NOUVEAUX ÉLEVEURS
DE BOVINS

LES CLÉS DE L'IDENTIFICATION &
D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX



L'ARSIA, C'EST AUSSI...



QUI CONTACTER POUR DEVENIR ÉLEVEUR ?

Lorsque vous voulez détenir un bovin, vous devez contacter l'ARSIA pour l'obtention d'un numéro de troupeau (formulaire B-01 à compléter suivi d'une visite d'un agent de terrain) et ensuite établir un contrat avec le vétérinaire de votre choix (suivi épidémiologique). La Région Wallonne doit aussi être avertie afin de créer une unité de production.

Lors de la visite de l'agent de l'ARSIA, vous serez alors informé de toutes les obligations légales quant à l'identification et l'enregistrement (bouclages, naissances, sorties, achats, traçabilité de leur identification, retagging lors de pertes de marques auriculaires, importations ...). L'agent de terrain intervient également lors de changements de responsable sanitaire, de marquage de certains bovins, etc... La liste des obligations légales sont également disponibles sur notre site: www.arsia.be/identification-bovins/bovins-detener-des-animaux.

Deux possibilités pour assurer toutes ces obligations: par papier ou par voie informatique en utilisant notre **portail CERISE** ou **Mobile CERISE** (Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information des Services à l'Élevage).

QUE PEUT-ON COMMANDER À L'ARSIA ?

- ✓ Marques auriculaires agréées
- ✓ Enveloppes « port payé »
- ✓ Pincés à boucles
- ✓ Diverses étiquettes
- ✓ Lecteur de boucles électroniques
- ✓ Registre d'inventaire
- ✓ Matériel de contention
- ✓ Etc ...

LES COTISATIONS & RÉTRIBUTIONS

1. A l'ARSIA, vous serez redevable d'une rétribution forfaitaire annuelle obligatoire de 17,55€ et de 1,69€/bovin.
2. Une cotisation sera demandée par le Fonds de Santé (finance l'intervention dans le cadre de la lutte officielle contre les maladies des animaux, régie par la loi du 24 mars 1987 relative à la santé des animaux)

ELLE SERA CALCULÉE EN FONCTION:

- Du **risque sanitaire**;
- Du **nombre et de l'âge** des animaux nés, détenus et abattus dans le troupeau pendant la période de référence.
- Les cotisations sont calculées sur base des **données enregistrées dans Sanitel** pour une **période de référence**.

INFO: www.health.belgium.be/fr/bovins

3. L'AFSCA pourra également vous demander une contribution si plus de 2 bovins sont présents dans le troupeau dans le courant de l'année.

INFO: www.favv-afscab.be/professionnels/financement/contributions/



EN UTILISANT CERISE, VOUS BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES

- ✓ Une **réduction des coûts** d'enregistrement et de gestion de votre troupeau.
- ✓ **Transmission plus rapide** des données encodées.
- ✓ Un **historique** des encodages, avec visualisation complète des informations communiquées.
- ✓ Un **inventaire en ligne**, avec possibilité de tris différents, et extraction éventuelle vers un tableur.
- ✓ La possibilité de "récupérer" les sorties manquantes (SCA) et ainsi **éviter des pénalités** relatives aux primes PAC.
- ✓ L'enregistrement simultané des **données AWE**, pour les membres de l'Association Wallonne de l'Élevage.
- ✓ La gestion directe des **commandes de matériel** (boucles primo-identification, boucles perdues, etc...), avec raccourcissement des délais de fourniture.
- ✓ L'accès à une **fiche SPOT** (Synthèse Personnalisée des Observations de votre Troupeau) donnant des indications sur le nombre d'animaux présents à une date fixe, sur les **taux de natalité/fécondité ou de mortalité** ...
- ✓ L'accès à **BIGAME** (Base Informatique de Gestion des Antibiotiques & des Médicaments en Élevage) permettant notamment de répondre aux obligations légales dans la lutte contre l'antibiorésistance.
- ✓ Possibilité de créer en ligne son **registre de médicament**.

Inscription à CERISE

www.arsia.be/cerise/inscriptions



DEVENIR ADHÉRENT arsia+

arsia+ est une caisse de solidarité interne à notre asbl qui encourage les éleveurs à s'inscrire dans une politique sanitaire collective responsable, en proposant des prestations à prix réduits et adaptées aux besoins du secteur. Il est nécessaire de remplir le bulletin d'adhésion.

COTISATIONS

- 1€ par animal recensé - pour ceux qui ont cotisé les années précédentes ou pour les nouveaux détenteurs.
- 2€* par animal recensé - pour ceux qui ont cotisé 1x au cours des deux années précédentes
- 3€* - pour ceux qui n'ont jamais cotisé au cours des deux années précédentes.

* Pour ceux qui souhaitent bénéficier des avantages arsia+ dès le 1er juillet suivant la souscription

AVANTAGES

Voici quelques exemples de ristournes (HTVA):

- Abonnement parasitaire ⇒ 150 € avec contrat (au lieu de 800,26 €)
- BVD naissance (biopsie oreille) ⇒ 4,40 € (au lieu de 6,81 €)
- Kit achat / vente ⇒ 10,48 € (au lieu de 44,02 €)
- Kit autopsie bovin + 300 kg ⇒ 87,9 € (au lieu de 326,29 €)

Règlement disponible sur notre site ou sur demande.
Le tarif est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.

Inscription à arsia+

www.arsia.be/nos-services-a-leveage/arsia